

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 1 sur 15
Nom du produit Rivet 24 EC		Février 2022
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé Se substitue à la fiche de Septembre 2018		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Rivet 24 EC

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un 4.

♣ SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit Rivet 24 EC

Contient des hydrocarbures aromatiques en C10-13, < 1%

de naphtalène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de

la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées Peut être utilisé uniquement comme herbicide.

1.3. Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de Thyborønvej 78

sécurité

CHEMINOVA A/S, une filiale de FMC Corporation

DK-7673 Harboøre

Danemark

SDS.Ronland@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Urgences médicales

Belgique +32 70 245 245 Canada +1 800 / 331 3148 France +33 (0) 1 45 42 59 59 Luxembourg +352 8002 5500

145 Suisse

+1 651 / 632 6793 (PCV) Tous les autres pays

Pour les urgences liées à des incendies,

fuites, déversements ou autres

+1 703 / 741 5970 (CHEMTREC - PCV) accidents

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du Danger par aspiration : catégorie 1 (H304)

mélange Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400)

chroniques : catégorie 1 (H410)

Classification OMS Classe III, légèrement dangereux

Dangers pour la santé Le produit peut causer une pneumonie par aspiration.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 2 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

Dangers pour l'environnement Le produit est un herbicide et devrait donc être nocif pour toutes les

plantes vertes.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit Spotlight 24 EC

Contient des hydrocarbures aromatiques en C10-13, < 1% de

naphtalène

Pictogrammes de danger (GHS08, GHS09)





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Mentions de danger supplémentaire

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P273Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

définissent les produits PBT ou vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.

danger.

Substance active

Carfentrazone-éthyle Contenu: < 25% en masse



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 3 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

Nom CAS	Benzenepropanoic acid, α,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazole-1-yl]-4-fluoro, ethyl ester 128639-02-1 Éthyl 2-chloro-3-(2-chloro-5-(4-difluorométhyl)-3-méthyl-5-oxo-4,5-dihydro-1H-1,2,4-triazol-1-yl)-4-fluorophényl)propanoate Carfentrazone-éthyle Aucun 607-309-00-5 412,2 Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400) chroniques : catégorie 1 (H410)			
Ingrédients à déclaration obligatoire	Contenu (% en masse)	N° CAS	N° CE	Classification
Hydrocarbures aromatiques en C10- 13, < 1% de naphtalène N° enreg. 01-2119451097-39	< 70		922-153-0	Tox. Aspir. 1 (H304) Aquatique Chronique 2 (H411)
Dodecylbenzènesulfonate de calcium	1,5	26264-06-2	N° EINECS 247-557-8	Irrit. Cutanée 2 (H315) Dam. Oculaire 1 (H318) Aquatique Chronique 2 (H411)

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1.	Description des premiers secours Inhalation	En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
	Contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
	Ingestion	Aider la personne exposée à se rincer la bouche à l'eau et à boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissements, laissez la personne se rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 4 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation, mal de tête, vertige.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche technique de

sécurité au médecin.

Notes au médecin

Aucun antidote spécifique contre cette substance n'est connu. Le recours au lavage gastrique et/ou à l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après la décontamination, le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le chlorure d'hydrogène, le fluorure d'hydrogène, le dioxide de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés et fluorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :

- 1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
- 2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
- 3. alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 5 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Garder les personnes non protégées loin de la zone de déversement. Retirer les sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, terre à foulon ou d'autres argiles absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone en utilisant beaucoup d'eau et un détergent. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un papier absorbant et le placer dans des conteneurs adaptés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle. Voir section 13 concernant l'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 6 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

L'inhalation de vapeurs du produit peut entraîner une diminution de la conscience, ce qui augmente les risques liés à l'utilisation de machines et à la conduite.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant «POISON » est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques II ne faut pas y introduire d boissons, d'aliments, de fourrages ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

♣ SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

À notre connaissance, les limites d'exposition personnelle n'ont pas été établies pour l'ingrédient actif dans ce produit.

Hydrocarbures aromatiques

100 ppm d'hydrocarbure total sont recommandés.

Toutefois, les autres valeurs limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 7 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

	Carfentrazo	one-éthyle	Non établi
	PNEC, milie	eu aquatique	L'EFSA a établi un AOEL de 0,6 mg/kg de poids corporel/jour 1,1 μg/l
		ıres aromatiques	
	,	cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
		lation u aquatique	151 mg/m ³ Non applicable
8.2.	Contrôles d	e l'exposition	Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.
			Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.
			En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.
		Protection respiratoire	En cas de dégagement produisant une vapeur ou une brume importante, les employés devraient porter un équipement de protection respiratoire avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.
		Gants de protection	Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce qu'ils donnent une protection adéquate. Il est recommandé de limiter le travail à faire manuellement.
		Protection oculaire	Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un risque de contact avec les yeux.
		Autres protections	Porter des vêtements résistant aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la

plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu

polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être

résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en

éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 8 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

	Informations sur les propriétés physiques et chimiques	
	Aspect	Liquide brun foncé, translucide
	Odeur	Odeur chimique
	Seuil olfactif	Non déterminé
	pH	1% dispersion dans l'eau : 4,62
	Point de fusion/point de congélation Point initial d'ébullition et intervalle	Non déterminé
	d'ébullition	Hydrocarbures aromatiques : 200 – 310°C
	Point d'éclair	Au-dessus de 79°C (vase clos)
	Taux d'évaporation	(L'acétate de butyle = 1)
	•	Hydrocarbures aromatiques : < 0.01
	Inflammabilité (solide/gaz)	Sans objet (liquide)
	Limites supérieures/inférieures	3
	d'inflammabilité ou limites	
	d'explosivité	Hydrocarbures aromatiques : $0.6 - 7.0 \text{ vol}\%$ ($\approx 0.6 - 7.0 \text{ kPa}$)
	Pression de vapeur	Carfentrazone-éthyle : 7,2 x 10 ⁻⁶ Pa à 20°C
	Tression de vapear	Hydrocarbures aromatiques : < 0.1 kPa à 25°C
	Densité de vapeur	(L'air = 1)
	Bensite de vapeur	Hydrocarbures aromatiques : > 1
	Densité relative	1,0793 à 20°C
	Solubilité(s)	Solubilité de carfentrazone-éthyle à 20°C dans
	Solubline(s)	ethanol > 2000 g/l
		<u> </u>
		hexane 30 g/l
		eau 12 mg/l
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Carfentrazone-éthyle : $\log K_{ow} = 3,36 \text{ à } 20^{\circ}\text{C}$
		Hydrocarbures aromatiques : certains des principaux composants
	_ , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ont un log Kow = $4.0 - 4.4$ à 25 ° C par calcul du modèle
	Température d'auto-inflammabilité	Non déterminée
	Température de décomposition	Non déterminée
	Viscosité	12.31 mm ² /s à 20°C, 6.11 mm ² /s à 40°C
	Propriétés explosives	Non explosif
	Propriétés oxydantes	Non oxydant
9.2.	Autres informations	
	Miscibilité	Le produit est dispersible dans l'eau.
SECT	TION 10: STABILITÉ ET RÉACTIV	ITÉ
10.1.	Réactivité	À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
0.2.	Stabilité chimique	Le produit est stable pendant la manipulation et le stockage normal à

température ambiante.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 9 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.

10.5. Matières incompatibles Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition

dangereux Voir sous-section 5.2.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification toxicologiques

ne sont pas remplis.

Produit

Ce produit n'est pas considéré comme nocif par les expositions Toxicité aiguë

uniques. * Cependant, il doit toujours être traité avec les précautions

habituelles de manipulation des produits chimiques.

La toxicité aiguë du produit est mesurée comme suit :

Voie(s) de - ingestion DL₅₀, voie orale, rat: 4 077 mg/kg

pénétration - peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 4 000 mg/kg

> - inhalation CL_{50} , inhalation, rat : > 6,13 mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation

Peut être légèrement irritant pour les yeux. * oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant pour la peau. *

Mutagénicité sur les cellules

Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. * germinales

Carcérogénicité Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être carcinogène.

Toxicité pour la reproduction Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets

néfastes sur la reproduction. *

STOT – exposition unique À notre connaissance, aucun effet spécifique après une exposition

unique n'a été observé. *

STOT – exposition répétée Les éléments suivants ont été mesurés pour la substance active

carfentrazone-éthyle:

DMENO: 50 ppm (3 mg/kg de poids corporel/jour) lors d'une étude

de 2 ans sur le rat.

Danger par aspiration Le produit présente un risque de pneumonie par aspiration.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 10 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

Symptômes et effets, aigus et différés Une légère irritation peut survenir. En cas d'inhalation ou d'ingestion:

mal de tête, vertiges.

<u>Carfentrazone-éthyle</u>

Toxicocinétique, métabolisme et

distribution

La carfentrazone-éthyle est rapidement absorbé et largement distribué dans l'organisme après la prise orale. Il est largement métabolisé et rapidement excrété, presque complètement en 7 jours. Il n'y a pas de preuve d'accumulation.

Toxicité aiguë La carfentrazone-éthyle n'est pas considéré comme nocif par

exposition unique. * La toxicité aiguë de la substance est mesurée

comme suit:

Voie(s) de

pénétration

- ingestion

- inhalation

DL₅₀, voie orale, rat : > 5000 mg/kg

- peau

 DL_{50} , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg CL_{50} , inhalation rat : > 5,0 mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Non irritant pour les yeux. *

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant pour la peau. *

Hydrocarbures aromatiques en C10-13, < 1% de naphtalène

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë

est mesurée sur un produit similaire comme suit :

Voie(s) de - ingestion DL₅₀, voie orale, rat : > 5 000 mg/kg (méthode OCDE 401)

pénétration

 DL_{50} , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402) - peau

- inhalation CL₅₀, inhalation rat : > 4,7 mg/l74 h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (mesurée sur des

produits similaires, méthode OCDE 404).

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Peut causer une gêne légère et court aux yeux (mesurée sur des

produits similaires, méthode OCDE 405). *

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Ne devrait pas causer de sensibilisation respiratoire ou cutanée

(mesurée sur des produits similaires, méthode OCDE 406). *

Les hydrocarbures aromatiques présentent un risque de pneumonie par Danger par aspiration

aspiration. *

Dodecylbenzènesulfonate de calcium

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée nocive lors d'une exposition unique.

** La toxicité aiguë est mesurée comme suit :



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 11 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

Voie(s) de pénétration

- ingestion

DL50, voie orale, rat: 4 000 mg/kg

- peau

DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible

- inhalation

CL₅₀, inhalation rat: non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux et pouvant causer des lésions oculaires

permanentes.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité**

Le produit est un herbicide et devrait donc être nocif pour toutes les plantes vertes. Il est nocif pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Il est considéré comme moins nocif pour les oiseaux, les insectes et les micro-organismes et les macro-organismes du sol.

La ecotoxicité du produit est mésurée comme suit:

96-h CL₅₀: poisons : 4,42 mg/l 48-h CE₅₀ : daphnies : 5,66 mg/l 72-h C_rE₅₀ : algues : 0,135 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

La **carfentrazone-éthyle** n'est pas facilement biodégradable. La demivie de dégradation primaire dans l'environnement est rapide, généralement moins d'un jour, mais les produits de dégradation se dégradent beaucoup plus lentement.

Les **hydrocarbures aromatiques** sont facilement biodégradables, conformément aux lignes directrices de l'OCDE. Cependant, ils ne sont pas toujours rapidement dégradés dans l'environnement, mais ils devraient se dégrader à un rythme modéré, selon les circonstances.

Le produit contient de petites quantités d'autres composants non immédiatement biodégradables, lesquels peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.

La **carfentrazone-éthyle** ne devrait pas non plus se bioaccumuler. Un facteur de bioaccumulation (FBC) de 176 a été mesuré pour le poisson entier.

Les **hydrocarbures aromatiques** possèdent un potentiel modéré de bioaccumulation en cas d'exposition continue. La plupart des composants peuvent être métabolisés par de nombreux organismes. Les facteurs de bioaccumulation (BCF) de certains des principaux composants sont de 1 200 à 3 200 par calcul de modèle.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 12 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit

Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, la substance peut être éliminée par acheminement vers une usine agréée de destruction de produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des fumées.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages

Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :

- 1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier lieu. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'homologation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.
- 2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
- 3. La livraison des emballages à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
- 4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 13 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

(carfentrazone-éthyle et alkyl(C3-C6)benzènes)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (carfentrazone-

ethyl and alkyl(C3-C6)benzenes)

14.3. Classe(s) de danger pour le

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin

Marine pollutant

14.6. Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.

14.7. Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC Ce produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications appropriées de la fiche

de données de sécurité Corrections mineures uniquement.

(niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)

CAS Chemical Abstracts Service

(numéro de registre de la substance)

DNEL Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)

CE Communauté Européenne CE₅₀ Concentration d'effet 50 %

C_rE₅₀ Concentration d'effet 50 % basée sur la croissance

CL₅₀ Concentration létale 50 %



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 14 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

Directives MARPOL établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine DL_{50} Dose létale 50 % Dose Minimale avec Effet Nocif Observable **DMENO** EC Emulsifiable Concentrate (Concentre Émulsifiable) **EFSA** European Food Safety Authority (Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire) **EINECS** European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes) Enregistrement enreg. Globally Harmonized classification and labelling System of **GHS** chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013 **IBC** Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac) ISO International Organisation for Standardization (organisation internationale pour la standardisation) **IUPAC** International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée) n.o.s. Not otherwise specified Non spécifié par ailleurs n.s.a. OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques **OMS** Organisation Mondiale de la Santé **PBT** Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique) PCVPaiement Contre Vérification **PNEC** Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet) Reg. Réglement **SGH** Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques **STOT** Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique d'organe cible) vPvB very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif) Les données mesurées sur le produit sont des données d'entreprise non

Références

Les données mesurées sur le produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Données mesurées

Mentions de danger utilisées H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	50001761	Page 15 sur 15
Nom du produit	Rivet 24 EC	Février 2022

	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils sur la formation	Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.	

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par : FMC Corporation / Cheminova A/S / GHB / JFC